



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 045	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 15 avril 2024	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le procès-verbal de séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 15 avril 2024. Il n'y a pas observation de l'audience.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2024.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 26/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 046	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'éducateur sportif communal vers le club de VTT	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Depuis la saison 2016/2017, la commune des Hauts de Bienne soutient le club de l'Union Cycliste de Morez (UCM). Cette aide se traduit par une mise à disposition de l'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) tous les mercredis après-midi pendant la saison sportive. Une convention (jointe à la présente de façon dématérialisée) entre les deux structures de mise à disposition explique ces accords.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** la convention liant l'Union Cycliste de Morez (UCM) à la commune des Hauts de Bienne jusqu'au 30 juin 2025,
- **AUTORISE** le maire à signer celle-ci.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 26/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 047	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Renouvellement de la convention d'objectifs avec le club de Tennis de Table	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Depuis la saison 2010/2011, la commune des Hauts de Bienne soutient le club phare de la ville, à savoir le Jura Morez Tennis de Table. Rappelons que cette association a été championne de France de pro A en 2019. Cette aide se traduit à travers une convention d'objectifs (jointe à la présente de façon dématérialisée) sur laquelle il est stipulé que la collectivité verse une subvention de 12 500 € par an.

Ce montant est inscrit au budget prévisionnel 2024.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** la convention liant le Jura Morez Tennis de Table à la commune des Hauts de Bienne jusqu'au 30 juin 2025,
- **AUTORISE** le maire à signer celle-ci.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 26/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 048	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Répartition et attribution des subventions de fonctionnement 2024 aux associations	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

La commune des Hauts de Bienne soutient, depuis de nombreuses années, le monde associatif à travers l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Dans cet objectif, il est proposé de valider la grille de répartition des subventions de fonctionnement 2024, établie par les commissions Culture, Sport, Animations et subventions du 23 mai 2024 présenté ci-dessous :

SUBVENTIONS 2024 - Conseil municipal du 18 juin 2024		
ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES	A engager	
TOTAL SUBVENTIONS	119 580,00 €	
ŒUVRES SOCIALES	850,00 €	
Rebond Créactif	800,00 €	Soutien au fonctionnement - Réunion subvention 23/05/24
Banque alimentaire	50,00 €	Soutien au fonctionnement - Bureau Municipal 12/04/24
DIVERS	2 000,00 €	
Info Jeunesse Jura - PIJ	2 000,00 €	Soutien au fonctionnement - Départ d'une employée au 01/07/2023 - Réunion subvention 23/05/24
SPORT	21 530,00 €	
Cyclisme - Union Cycliste de Morez	600,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. des sports du 11/04/24
Escalade - Jura Vertical	3 804,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. des sports du 11/04/24
Football - Arcade foot Pays Lunetiers	8 000,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. des sports du 11/04/24
Gymnastique - La Morézienne Gymnastique	1 801,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. des sports du 11/04/24
Hand Ball - Handball Morez Haut-Jura	2 539,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. des sports du 11/04/24
Judo - Judo Club de Morez	1 592,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. des sports du 11/04/24
Rugby - Rugby Club de Morez Haut-Jura	2 345,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. des sports du 11/04/24
Tennis - Tennis Club Haut-Jura	327,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. des sports du 11/04/24
Tir à l'arc - Les Archers de Lacuzon	522,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. des sports du 11/04/24
CULTURE	13 800,00 €	
Les Amis des Orgues	4 200,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. culture du 18/12/23 & BM 24/05/24
Les Baladins de la Combe Noire	100,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. culture du 18/12/23
Les MoreZ'On	200,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. culture du 18/12/23
Union Musical Morézienne	7 200,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. culture du 18/12/23
Académie Musicale	1 000,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. culture du 18/12/23
JEMA	600,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. culture du 18/12/23
Ateliers d'Art Domestique	500,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Com. culture du 18/12/23
ANIMATION	4 000,00 €	
Comité des Fêtes - Représentation théâtrale	2 200,00 €	Soutien aux animations - Manifestation réalisée le 06/04/24
COS - Marché aux fleurs	500,00 €	Soutien aux animations - Manifestation réalisée le 18/05/24
COS - Fête de la musique	500,00 €	Soutien aux animations - Manifestation sera réalisée le 21/06/24
Amicale des Pompiers - Feux de la Saint-Jean	800,00 €	Soutien aux animations - Manifestation sera réalisée le 28/06/24
SCOLAIRE (Associations)	77 400,00 €	
Ecole maternelle Centre Morez (Coop)	700,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Réunion subvention 23/05/24
O.G.E.C. (Notre Dame)	76 700,00 €	Soutien au fonctionnement associatif - Réunion subvention 23/05/24

A noter, deux associations n'ont pas demandé de subvention de fonctionnement pour l'année 2024 car leur situation financière ne l'exige pas, à savoir : Racing Club Haut-Jura Morez (Athlétisme) et Morez Bouger (Comité des fêtes).

La somme maximum à répartir et attribuer, est inscrite au budget prévisionnel municipal 2024.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le montant et l'attribution de ces subventions tels que cela est présenté dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à engager celles-ci pour l'année 2024.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 049	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Attribution et signature du prochain contrat de concession du service d'eau potable de la ville de Morez	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants, et l'article L.2224-12,

Vu le Code de la commande publique, notamment les article R.3111-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 16/11/2023 sur le principe d'un contrat de concession de service public pour la gestion du service de l'eau potable,

Vu la Commission délégation de service public en date du 21/03/2024 présentant le rapport d'analyses des candidatures dont les 2 candidatures sont conformes,

Vu la Commission délégation de service public en date du 10/04/2024 présentant le rapport d'analyse et autorisant le Maire à entamer des négociations avec les 2 candidats,

Vu le rapport du Maire présentant les motifs du choix du concessionnaire et l'économie globale du contrat,

Vu les pièces suivantes mises à la disposition des conseillers municipaux, conformément à la réglementation, le 3 juin 2024 :

- Le rapport du Maire,
- Le projet de contrat et ses annexes (le règlement de service et son bordereau des prix, l'inventaire, les pièces financières, la dotation de renouvellement, les bordereaux des prix unitaires),

Considérant que le contrat en vigueur s'achèvera le 30 juin 2024,



Aussi, il est proposé au Conseil municipal de :

- Prendre connaissance du choix de la société SUEZ Eau France auquel le Maire a procédé, de l'analyse des propositions et des motifs du choix du candidat, ainsi que de l'économie générale du contrat ;
- Se prononcer favorablement sur le choix de la société SUEZ Eau France comme concessionnaire du service public de l'eau pour le périmètre concerné ;
- Se prononcer favorablement sur le projet de contrat concession du service public de l'eau de la Ville de Morez et la société SUEZ Eau France pour une durée de 17 ans (à compter 01/07/2024, échéance au 31/06/2041).

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et du projet de contrat et de ses annexes, après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec **1 ABSTENTION** de M. LUZERNE Sylvain décide de :

- **ATTRIBUER** la concession du service de l'eau à SUEZ Eau France ;
- **APPROUVER** le projet contrat de concession en :
 - **AUTORISANT** le Maire à signer le contrat de concession du service de l'eau pour le périmètre de la Ville de Morez tel que proposé ;
 - **AUTORISANT** le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/06/2024

AFFICHÉE, le 19/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 050	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économie et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en dessous du niveau de l'inflation.

Considérant que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'État dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal.

Considérant que les collectivités, soumises à « la règle d'or » réalisent 70% de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics

Considérant que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux et une recentralisation rampante de l'Etat.



Le Conseil municipal rappelle que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'État.

Le Conseil municipal rappelle que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'État et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'État et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux.

Le Conseil municipal rappelle qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique.

Le Conseil municipal demande au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale.

Le Conseil municipal demande enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1^{er} de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec **3 voix CONTRE** de M. BUFFARD François, de M. DANREZ Michel et de M. LUZERNE Sylvain :

- **ADOpte** la motion présentée.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 26/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 051	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Demande de prêt des collections municipales	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Une demande de prêt d'un tableau de la collection municipale a été formulée par le musée de la Chartreuse à Douai dans le cadre de l'exposition « Brenet, un peintre du roi à Douai au siècle des Lumières » organisée du 20 septembre 2024 au 6 janvier 2025. Ledit tableau, « La mort de Du Guesclin » peint par Nicolas Guy Brenet, est actuellement conservé dans les réserves (inv. 1877.001.0044 – fonds Jourdain). Au regard de son bon état de conservation (hormis le cadre qui présente quelques manques, fentes et fissures), le musée est favorable à ce prêt au regard des conditions de conservation et de sécurité présentées dans le Facility Report. Tous les frais (transport, emballage, assurance) liés à ce prêt seront assurés par l'emprunteur. Une convention entre la ville de Hauts de Bienne (« prêteur ») et la ville de Douai (« emprunteur ») sera rédigée en vue de formaliser ce prêt (Cf. convention jointe à la présente de manière dématérialisée).

Une demande de prêt d'un tableau de la collection municipale a été formulée par l'Institut du Monde Arabe à Paris (IMA) dans le cadre de l'exposition « Cléopâtre, Femme de cœur ? Femme d'Etat ! » organisée du 28 avril 2025 à mi-janvier 2026 (date à confirmer). Ledit tableau, « La mort de Cléopâtre » peint par Louis Jean François Lagrenée dit Lagrenée l'aîné, est actuellement conservé dans les réserves (inv. 1877.001.0036 – fonds Jourdain). Au regard de son bon état de conservation, le musée est favorable à ce prêt au regard des conditions de conservation et de sécurité présentées dans le Facility Report. Tous les frais (transport, emballage, assurance) liés à ce prêt seront assurés par l'emprunteur.

Une convention entre la ville de Hauts de Bienne (« prêteur ») et l'IMA (« emprunteur ») sera rédigée en vue de formaliser ce prêt (Cf. convention jointe à la présente de manière dématérialisée).

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** ces prêts distincts,
- **VALIDE** les conventions,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions et tout document afférent à ces deux prêts.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 26/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 052	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Modification du Règlement Intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) du Centre et du Puits et mise en place du prélèvement automatique	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose ;

Pour les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) communaux, il convient de rédiger un règlement intérieur. Celui-ci permet de poser les règles de l'organisation interne de la structure et de constituer un cadre de référence des droits et des devoirs de chacune des parties.

Il s'adresse à l'ensemble des familles désirant bénéficier de temps périscolaire (en périodes scolaires) et/ou extrascolaire (en périodes de vacances scolaires). Il concerne les ACM du Centre et du Puits. Un travail d'explicitation et d'actualisation de plusieurs dispositions a été mené, notamment concernant les tarifs annuels, les modalités de paiement, les conditions de validation d'une inscription et les règles de modification ou annulation d'une réservation. Et, afin de faciliter le règlement des prestations liées aux ACM, il est désormais proposé d'offrir aux usagers de nouvelles modalités de paiement et de les inviter à payer leur créance par prélèvement automatique. A cette fin, sera proposé à chaque redevable un contrat de prélèvement automatique-

Dans les nouvelles dispositions qui ont été ajoutées, il y a aussi la mise en place du portail famille et une condition limitative d'amplitude sur le temps passé en structures collectives (école et ACM confondus). Pour garantir l'intérêt et le respect du rythme des enfants, l'amplitude horaire maximal par jour est fixé à 6h pour les enfants de 2 ans.



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le nouveau règlement intérieur et ses annexes des ACM de la commune pour les enfants de maternelle et élémentaire (joint à la présente de façon dématérialisée),
- **APPROUVE** la mise en place du prélèvement automatique comme modalité supplémentaire de paiement des prestations afférentes aux ACM,
- **APPROUVE** le modèle de contrat de prélèvement automatique (joint à la présente de façon dématérialisée),
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 053	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Compte Rendu de délégation signature	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020.

- Signature d'un bail à usage d'habitation conclu avec Monsieur GOSSELIN Xavier, pour un logement situé au 10, avenue Louis Paget. Il s'agit d'un appartement de type T5 d'environ 120 m2, dont le loyer mensuel est fixé à 680 €. Le bail est conclu à compter du 1^{er} mai 2024 pour une durée de 6 années. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 1^{er} trimestre de l'année précédant la révision.
- Signature d'un bail dérogatoire aux baux commerciaux conclu avec Madame SCHOONBAERT, gérante de l'entreprise « Cakeandco », pour un local commercial situé au 30, quai Jobez, HAUTS DE BIENNE. Ledit bail a pris effet au 1^{er} mai 2024. Dans le cadre de l'accompagnement à l'installation des nouveaux commerçants, ce bail est consenti à titre gratuit la première année, puis un loyer de 50 % sera appliqué la seconde année, avant de basculer sur un bail commercial et un loyer à taux plein à compter de la 3^{ème} année d'activité.
- Signature d'une convention de mise à disposition gratuite au profit de Madame Caroline PONCET à compter du 1^{ER} mai 2024, pour la jouissance d'un espace abrité, sis 129, rue de la République, HAUTS DE BIENNE : la mise à disposition est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.



Cette mise à disposition vise à permettre à Madame PONCET, gérante du bar O'Zest attendant, de pouvoir y entreposer ses tables et chaises extérieures.

- Signature d'un bail de location de garage au profit de Monsieur BOUTERAA Karim à compter du 7 mai 2024, pour un garage situé 17, rue Emile Zola, HAUTS DE BIENNE, d'une superficie de 28 m² : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 80 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 1^{er} trimestre de l'année précédant la révision.
- Signature d'un bail de location de garage au profit de Madame GOMES Rosa à compter du 14 mai 2024, pour un garage situé 17, rue Emile Zola, HAUTS DE BIENNE, d'une superficie de 22 m² : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 60 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 1^{er} trimestre de l'année précédant la révision.
- Signature d'un bail à usage d'habitation conclu avec Madame NOEL Stéphanie et M. HUGENSCHMITT Charly, pour un logement situé au 9, rue Wladimir Gagneur. Il s'agit d'un appartement de type T3 d'environ 80 m², dont le loyer mensuel est fixé à 550 €. Le bail est conclu à compter du 27 mai 2024 pour une durée de 6 années. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 1^{er} trimestre de l'année précédant la révision.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de ce compte-rendu.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 26/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 054	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Compte Rendu de délégation accordée au Maire dans le cadre de marchés	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire pour le dossier suivant :

- **Marchés de réhabilitation de la rue de la République, de la rue Merlin et du quai Jobez**

En raison des nombreuses opérations ayant été réalisées ces derniers temps dans le centre de Morez (Échappée Bienne, réseaux de chaleur, eau potable et dévoiement de réseaux), l'état de certaines chaussées s'est fortement dégradé. Les travaux de réseaux étant désormais terminés, il y a lieu de réhabiliter certaines voiries situées dans les secteurs rue de la République, rue Merlin et Quai Jobez, afin de redonner à l'ensemble un état propre, agréable et uniforme.

Une consultation a donc été lancée dans ce sens, allotie de la façon suivante :

- Lot n°1 : VRD ;
- Lot n°2 : Enrobé et aménagement voirie.

Après analyse, les marchés ont été attribués et signés de la façon suivante :

- Lot n°1, conclu avec le groupement de sociétés composé des sociétés SAS JC Bonnefoy et SARL Goyard, pour un montant de 136 502,40 € HT, soit 163 802,88 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 039-200060051-20240618-2024_054-DE



- Lot n°2, conclu avec la société *SAS JC Bonnefoy*, pour un montant de 122 797,00 € HT, soit 147 356,40 € TTC ;

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'attribution et la signature des marchés de réhabilitation de la rue de la République, de la rue Merlin et du quai Jobez.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 26/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 055	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN)</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
Date de convocation : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : DETR 2024 : Travaux de réhabilitation de la rue de la République, rue Merlin et quai Jobez	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN</p>

M. le Maire expose :

En plus des travaux de l'Echappée Bienne, le centre-ville se dégrade fortement suite aux différents travaux de réseaux de chaleur, de l'eau potable, et de dévoiement de réseaux. Les travaux de réseaux sont désormais terminés.

Des travaux de réhabilitation de voirie (bordures, enrobés, trottoirs) sont nécessaires afin de finir complètement les travaux dans le secteur rue de la République, rue Merlin et quai Jobez. Cela permettra de redonner un ensemble propre, agréable et cohérent.

La préfecture subventionne ces travaux dans le cadre de la DETR. Une aide à hauteur de 30% a été sollicitée, comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
	Montant en € HT		Montant en € HT	%
Travaux de réhabilitation de la rue de la République, rue Merlin et quai Jobez :		DETR	77'789,82 €	30
Lot 1 : VRD	136'502,40 €			
Lot 2 : enrobé et aménagement voirie	122'797,00 €	Communes des Hauts de Bienne	181'509,58 €	70
Total	259'299,40 €	Total	259'299,40 €	100

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 039-200060051-20240618-2024_055-DE



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CONFIRME** le programme des travaux à effectuer,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- **SOLLICITE** de la DETR d'un montant de 77'789,82 €,
- **SOLLICITE** les autres partenaires financiers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 26/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 056	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Dossier de subvention des travaux de sécurisation de la Gendarmerie (DETR 2024)	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Suite aux évènements de décembre 2023, tags et attaque aux mortiers de la gendarmerie, les gendarmes ont demandé une sécurisation du site.

Cette sécurisation comprend 3 grands types de travaux :

- Réhausse des éléments d'enceinte du site (réhausse clôture + barrière et portillons à changer pour mettre des éléments plus hauts) – entreprise FCE : 34'992.5 € HT
- Installation de vidéosurveillance – entreprise CD'Elec : 16'771.42 € HT
- Remplacement de l'éclairage extérieur par en LED avec détection de mouvement – entreprise Protect'Alarm : 7'120 € HT

Le coût total de l'opération s'élève à 58'883,92 € HT, soit 70'660.7€ TTC.

La préfecture subventionne ces travaux dans le cadre de la DETR.

La prise en charge est assurée par :

- Demande DETR à hauteur de 50% : 29'441,96 € HT,
- Commune des Hauts de Bienne :
 - surloyer de 5'401 € par an pendant 5ans à la Gendarmerie, soit 27'005,00 € (sans TVA),
 - participation finale de la commune : 2'436,96 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
	<i>Montant en € HT</i>		<i>Montant en € HT</i>	<i>%</i>
Travaux de sécurisation de la gendarmerie :				
- Réhausse des éléments d'enceinte du site	34'992,50 €	DETR	29'441,96 €	50
- Installation de vidéosurveillance	7'120,00 €			
- Remplacement éclairage	16'771,42 €	Communes des Hauts de Bienne	29'441,96 €	50
Total	58'883,92 €	Total	58'883,92 €	100

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CONFIRME** le programme des travaux à effectuer,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- **SOLLICITE** de la DETR d'un montant de 29'441,96 €,
- **APPLIQUE** un surloyer de 5'401,00 € par an pendant 5 ans à la Gendarmerie, ce qui laissera au final 2'436,96 € HT à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 20/06/2024

AFFICHÉE, le 20/06/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 057	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Demande de subvention pour une étude de polychromies de la salle du Conseil	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Suite à un problème d'infiltration d'eau, la municipalité envisage de refaire la salle du conseil. Cette salle est inscrite aux Monuments Historiques. L'avis de la DRAC est nécessaire, et des sondages stratigraphiques sont obligatoires. Ces sondages sont des dégagements à l'aide de scalpel et solvants chimiques adaptés pour découvrir les couches successives appliquées lors des différentes interventions. Ce travail permettra de définir la nature des travaux à envisager à la suite.

L'entreprise spécialisée « Atelier Roland Nonnotte » a établi un devis pour ces études. Le montant est de 6'300€ HT.

La DRAC subventionne ces études à hauteur de 40%.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
	<i>Montant en € HT</i>		<i>Montant en € HT</i>	<i>%</i>
étude de polychromies de la salle du conseil	6'300,00 €	DRAC	2'520,00 €	40
		Communes des Hauts de Bienne	3'780,00 €	60
Total	6'300,00 €	Total	6'300,00 €	100

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec **1 voix CONTRE** de M. CHAVERIAT Christophe et **1 ABSTENTION** de M. PETIT Laurent :

- **VALIDE** l'étude de polychromies de la salle du Conseil,
- **SOLLICITE** une subvention de la DRAC Bourgogne Franche Comté à hauteur de 2'520,00 € pour la mise en œuvre de l'étude polychromies,
- **SOLLICITE** les autres partenaires financiers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 26/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 058	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Cession d'une emprise de terrain en nature d'escalier sise rue de l'Industrie à Morez (39400 Hauts de Bienne)	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Suite à la cession opérée en 2023 par les Consorts Mayet au profit de Monsieur Rachid LAARAJ sur le tènement immobilier sis 14 rue de l'Industrie à Morez (39400 HAUTS DE BIENNE), ledit acquéreur a fait part de son intérêt à acquérir l'escalier donnant accès à sa nouvelle propriété.

Ladite emprise, dont l'assiette approximative est de 1 mètre de large sur 8 mètres de longueur, est située sur le domaine privé de la Commune de Hauts de Bienne, non cadastrée (Cf. photo et plan de délimitation joints à la présente de façon dématérialisée).

Ladite cession s'analysant comme un transfert des charges d'entretien de cette emprise, la vente est proposée à l'euro symbolique, conformément à l'avis du Domaine en date du 9 février 2024.

Il est ici précisé que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge exclusive de l'acquéreur, c'est à savoir à Monsieur Rachid LAARAJ.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la cession susmentionnée aux conditions ci-avant exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 039-200060051-20240618-2024_058-DE



La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 26/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 059	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Autorisation de défrichement et dépôt du permis d'aménager – ZAE de la mouille – parcelle AK 309	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAE de La Mouille porté par Haut-Jura Arcade Communauté sur la parcelle sise Pâturage du Champ Lamy à La Mouille, cadastrée AK 309, une autorisation de défrichement doit être délivrée par les services de la Préfecture préalablement au dépôt du permis d'aménager auprès du service urbanisme de la Commune de Hauts de Bienne.

À cette fin, un dossier technique a été déposé le 2 avril 2024 auprès du Service de l'Eau, des Risques, de l'Environnement et de la Forêt (SEREF), lequel fait suite à la notification de l'arrêté préfectoral du 19 mars 2024 visant à dispenser ledit projet d'une évaluation environnementale. La finalisation dudit dossier requiert des pièces administratives complémentaires, et notamment les délibérations conjointes de la Commune de Hauts de Bienne et de Haut-Jura Arcade Communauté. En tant que propriétaire de la parcelle susmentionnée, la Commune de Hauts de Bienne doit autoriser la Communauté de Communes à déposer auprès du SEREF une demande d'autorisation de défrichement et un permis d'aménager auprès du service urbanisme de la Commune de Morez. De façon concomitante, le Conseil Communautaire doit habilitier son Président à signer lesdites demandes.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Haut-Jura Arcade Communauté à déposer la demande d'autorisation de défrichement susvisée et tout document afférent à ce dossier,

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 039-200060051-20240618-2024_059-DE



- **AUTORISE** Haut-Jura Arcade Communauté à déposer le permis d'aménager susmentionné et tout document afférent à ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les mandats autorisant Monsieur le Président de Haut-Jura Arcade Communauté à déposer les demandes susvisées.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/06/2024

AFFICHÉE, le 19/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 060	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Acquisition de parcelles sises « sur le Château » à Morez (39400 Hauts de Bienne)	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Dans le cadre du projet Échappée Bienne, la Commune de Hauts de Bienne doit acquérir des parties de parcelles grevées d'un emplacement réservé à cet effet, sises « Sur le Château » à Morez (39400 HAUTS DE BIENNE), cadastrées AK 31, 32, 37, d'une contenance totale de 770 m², lesquelles sont matérialisées sur le plan de division joint à la présente de façon dématérialisée.

Ladite acquisition est proposée au prix de 8 000 euros. Il est ici précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec **1 voix CONTRE** de M. DANREZ Michel :

- **VALIDE** l'acquisition susmentionnée aux conditions ci-avant exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 26/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 061	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Lauréats budget participatif	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Le budget participatif est issu de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. C'est un outil de participation citoyenne et de démocratie locale. Les habitants proposent des projets répondant aux principes d'intérêt général, de la compétence de la Ville avec un financement inscrit dans son budget. Le budget participatif a pour objectifs de redonner du pouvoir d'agir aux citoyens et de les rapprocher des instances de décision.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, la Ville a souhaité expérimenter la mise en place de ce dispositif et a budgété 20'000,00 € pour cette action. De ce fait, une commission budget participatif a été créée afin de déterminer les modalités de mise en place de ce dispositif et un règlement a été rédigé.

La phase de dépôt des idées s'est déroulée du 1er janvier au 31 mars 2024. Durant cette phase, 7 dossiers ont été déposés. Sur ces 7 dossiers, 4 dossiers ont été écartés (dépassement du budget initial, non-respect du règlement, etc.).

Par conséquent, 3 projets ont été mis en phase de vote :

- Installation d'une sculpture nommée « Ensemble » réalisée par l'artiste Martine Demal.
- Réalisation d'une fresque dans les escaliers du Gymnase de la Citadelle.
- Installation d'une longue-vue pour observer le paysage au belvédère de la Roche Brûlée.



La phase de vote s'est tenue du 4 juin au 15 juin 2024. A l'issue du ~~depouillement~~, le projet de rafraichissement de la montée du gymnase de la citadelle a obtenu la majorité avec 115 voix. Le projet d'installation d'une longue vue au belvédère de la Roche Brûlé rentre dans le reliquat de budget et peut également être mis en œuvre, le projet a obtenu 49 voix.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des lauréats,
- **S'ENGAGE** à réaliser les actions lauréates dans les deux années qui suivent comme indiqué dans le règlement,
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 062	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Tarif de location à l'heure de la salle de Lézat	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

La commune déléguée de Lézat a reçu une demande de location de la salle des fêtes pour des séances de sport à titre professionnel ; les tarifs de location à l'heure de la salle de Lézat n'existent pas dans la délibération du vote des tarifs des location de salle (délibération n°2023-123), le bureau municipal a proposé de créer ces tarifs en se basant sur ceux de la salle de La Mouille, soit 17 € de l'heure pour les résidents de Hauts de Bienne et 22 € de l'heure pour les extérieurs. Une caution de 50 € sera demandée pour le prêt de la clé de la salle.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la possibilité de louer la salle de Lézat à l'heure,
- **APPLIQUE** le tarif de location horaire de la salle de Lézat à 17 € pour les résidents de Hauts de Bienne et à 22 € pour les extérieurs,
- **APPLIQUE** le tarif de 50 € pour la caution lors du prêt de la clé,
- **INCLUT** ces nouveaux tarifs dans la prochaine délibération du vote des tarifs de location de salle.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Délibération n° 2024 / 063	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUFFARD François, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), BUSSOD Frédéric (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Jacqueline LAROCHE), BUHR Nathalie (pouvoir à Gérard THEVENIN), CALDAS Roger (pouvoir à André GAY), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LACROIX Elisabeth, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
6 excusés avec pouvoir	
5 absents	
Nombre de votants : 27	
<u>Date de convocation</u> : 12/06/2024	
<u>Objets</u> : Modification des dispositions de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2025	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Christian CAMELIN

M. le Maire expose :

Par délibération en date du 28 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé la mise en place de la taxe de séjour à compter du 1^{er} février 2016 sur le territoire communal de Hauts-de-Bienne.

Lors de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2018, une seconde délibération a été adoptée afin de prendre en considération les évolutions réglementaires imposées par la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificatives pour 2017. Ces nouvelles dispositions sont intervenues à compter du 1^{er} janvier 2019.

Lors de la séance du conseil municipal du 29 juin 2023, une délibération a été adoptée pour actualiser les tarifs communaux applicables pour la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le COPIL Avenir Montagne propose d'harmoniser les tarifs à l'échelle du Pays du Haut-Jura. Pour que la taxe soit harmonisée à l'orée 2025, il est nécessaire de délibérer dans chaque commune avant le 1^{er} juillet 2024. Les modifications à apporter aux précédents tarifs étaient présentées dans la note de synthèse.

Conformément aux barèmes fixés par l'article L 2333-30 du CGCT, il est proposé d'actualiser les tarifs communaux applicables pour la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

catégories d'hébergements	tarif plancher (€)	tarif plafond (€)	Plafonds 2024 (€)	tarif communal proposé (€)	taxe additionnelle départementale 10 % (€)
Palaces	0,70	4,30	4.60	4.00	4.40
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70	3,10	3.30	3.00	3.30
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	2,40	2.50	2.25	2.48
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50	1,50	1.60	1.50	1.65
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30	0,90	1.00	0.90	0.99
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20	0,80	0.80	0.80	0.88
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20	0,60	0.60	0.60	0.66
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20		0.20	0,20	0.22

Lorsqu'un hébergement est **en attente de classement ou sans classement** (sauf hébergement de plein air), un taux spécifique doit être appliqué. La loi 2017-1775 du 28 décembre 2017 précise que ce taux doit être compris entre 1% et 5% et s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Le produit de la taxe de séjour doit être versé par l'hébergeur au comptable public avant le 31 janvier de l'année N+1.



Les hébergeurs comptabilisent sur un état, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, pour chaque hébergement loué, l'adresse du logement, le nombre de personnes ayant logé, le nombre de nuitées constatées, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération de la taxe. Cet état est à transmettre à la commune avant le 31 janvier N+1.

En cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe collectée, la collectivité adresse aux hébergeurs une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Faute de régularisation dans le délai de 30 jours suivant la notification de cette mise en demeure, un avis de taxation d'office motivé (correspondant à l'hébergement concerné) est communiqué au déclarant défaillant, trente jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition. Tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0,20 % par mois de retard.

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificatives pour 2017,

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 janvier 2016 instituant la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire de la commune de Hauts-de-Bienne à compter du 1^{er} février 2016,

Vu la délibération du 29 juin 2023 modifiant les tarifs applicables à la perception de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2024,

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CONFIRME** le maintien de la perception d'une taxe de séjour au réel à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **VALIDE** les nouveaux tarifs communaux applicables à la perception de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **DÉCIDE** de fixer à 5 % le taux applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement,
- **PRÉCISE** qu'un tarif forfaitaire sera appliqué aux redevables en cas de non-déclaration pour la catégorie d'hébergement concernée (Cf. tableau ci-dessus).

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/06/2024

AFFICHÉE, le 27/06/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT